

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ATELIER PORTAIL ENR



29 novembre 2023

Sommaire

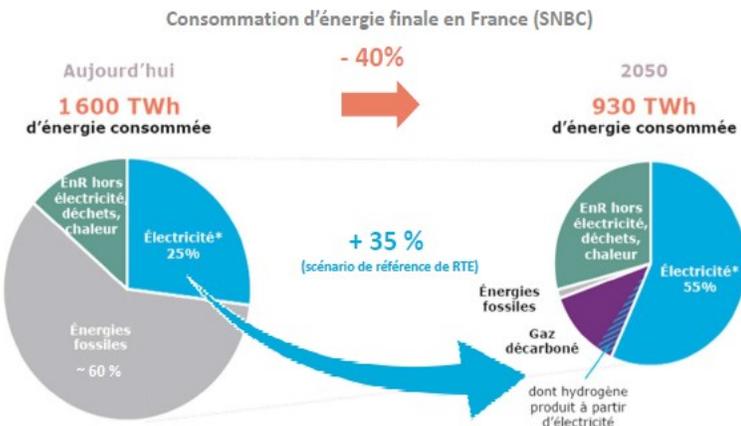
- 1- le contexte
- 2-se préparer/s'organiser
- 3-les outils et les partenaires
- 4-Le portail national ENR complété de la cartographie départementale des enjeux
- 5-pas à pas pour chaque énergie
- 6-concertation

OBJECTIF 2 TONNES



Les défis

Premier défi : sortir des énergies fossiles



* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène)
Consommation finale d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE = 645 TWh

Empreinte carbone moyenne en France
10 tonnes de CO₂e/an/pers.



±2 d'ici 2030

Objectif d'ici 2050 : **<2t CO₂e**

LES TRAJECTOIRES

PRODUCTION	ObjMetha
Ain	919,65
Allier	997,91
Ardèche	123,18
Cantal	444,34
Drome	445,59
Isère	733,62
Loire	391,68
Haute-Loire	367,81
Puy-de-dome	715,80
Rhône	399,62
Savoie	151,67
Haute-Savoie	226,97
Auvergne-Rhône-Alpes	5917,86
ObjectifSRAD DE T	5933,00

INDICATEURS ENR	PartSurfFavEolien
Ain	12,00 %
Allier	41,00 %
Ardèche	8,00 %
Cantal	3,00 %
Drome	5,00 %
Isère	11,00 %
Loire	6,50 %
Haute-Loire	2,50 %
Puy-de-dome	7,00 %
Rhône	2,00 %
Savoie	1,50 %
Haute-Savoie	0,50 %
Auvergne-Rhône-Alpes	1,00

PRODUCTION	ObjBois
Ain	1538,39
Allier	1065,82
Ardèche	1685,00
Cantal	806,61
Drome	1925,19
Isère	2644,43
Loire	1556,44
Haute-Loire	1088,81
Puy-de-dome	2081,82
Rhône	2761,77
Savoie	1090,75
Haute-Savoie	1654,96
Auvergne-Rhône-Alpes	19900,00

PUISSANCE	ObjPVScenarioBat	ObjPVScenarioSol
Ain	434	467
Allier	653	682
Ardèche	274	363
Cantal	172	315
Drome	970	848
Isère	675	673
Loire	388	407
Haute-Loire	488	495
Puy-de-dome	600	653
Rhône	1 032	739
Savoie	357	439
Haute-Savoie	455	417
Auvergne-Rhône-Alpes	6 500	6 500

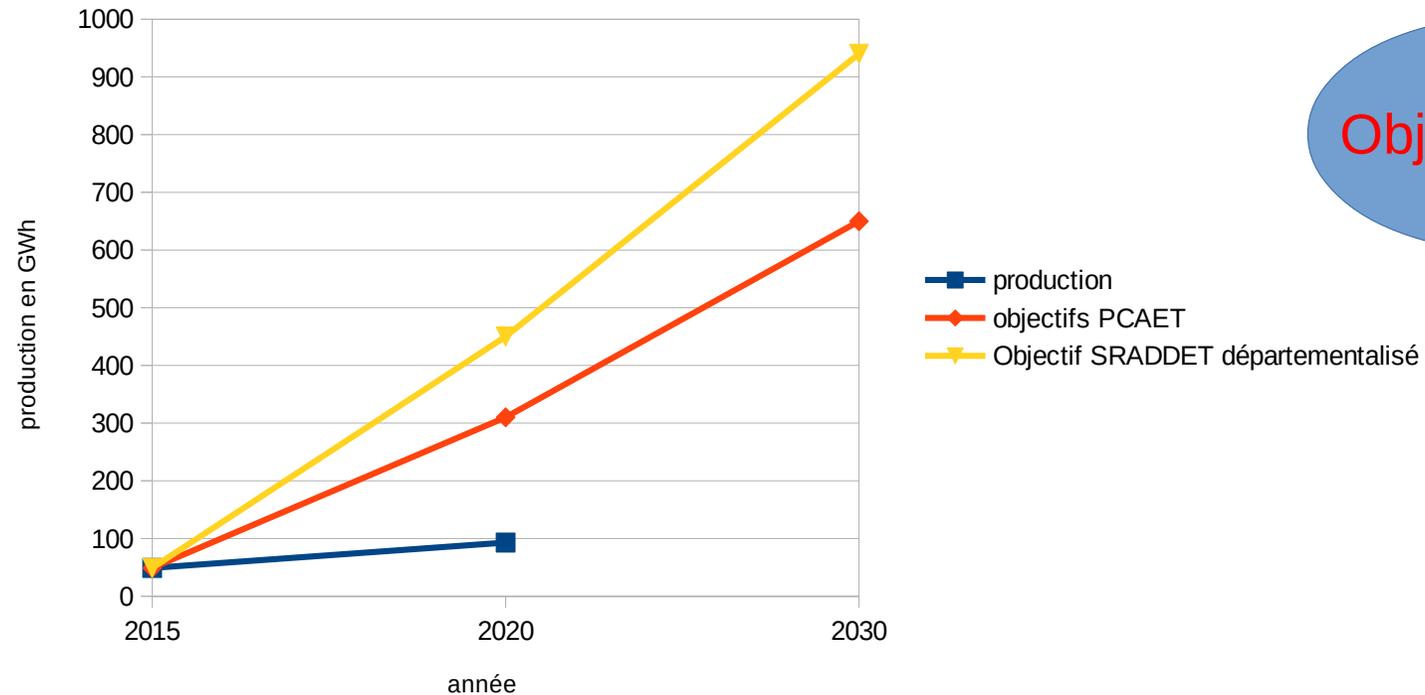
Tableau : ENR électrique – Puissance installée et productible pour 2030

	Parc installé en MW (2015)	Objectif intermédiaire 2023	Objectif 2030	Evolution	Productible 2030 (GWh)	Evolution productible
Hydroélectricité	11 600 MW	11 850 MW	12 100 MW	+ 500 MW	27 550 GWh	+ 1 140 GWh
Photovoltaïque	672 MWc	3 000 MWc	6 500 MWc	+ 5 828 MWc	7 149 GWh	+ 6 365 GWh
Eolien	416 MW	1 380 MW	2 500 MW	+ 2 084 MW	4 807 GWh	+ 4 008 GWh

Source : La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Evolution de la production d'énergie renouvelables par rapport aux objectifs SRADDET : une augmentation qui doit accélérer pour tenir les objectifs SRADDET – focus sur le PV

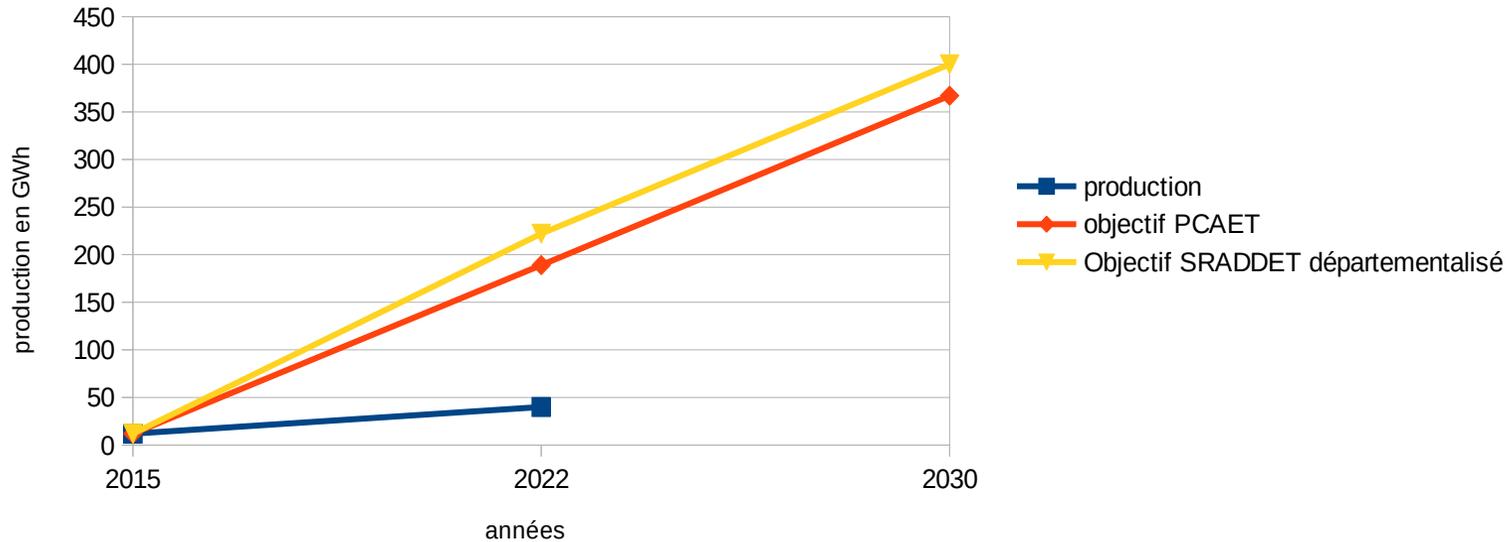
Comparaison du rythme de la production de la filière PV par rapport aux objectifs des plans climat et par rapport à l'exercice de départementalisation du SRADDET



Objectif : x 10

Evolution de la production d'énergie renouvelables par rapport aux objectifs SRADDET : une augmentation qui doit accélérer pour tenir les objectifs SRADDET – focus sur la méthanisation

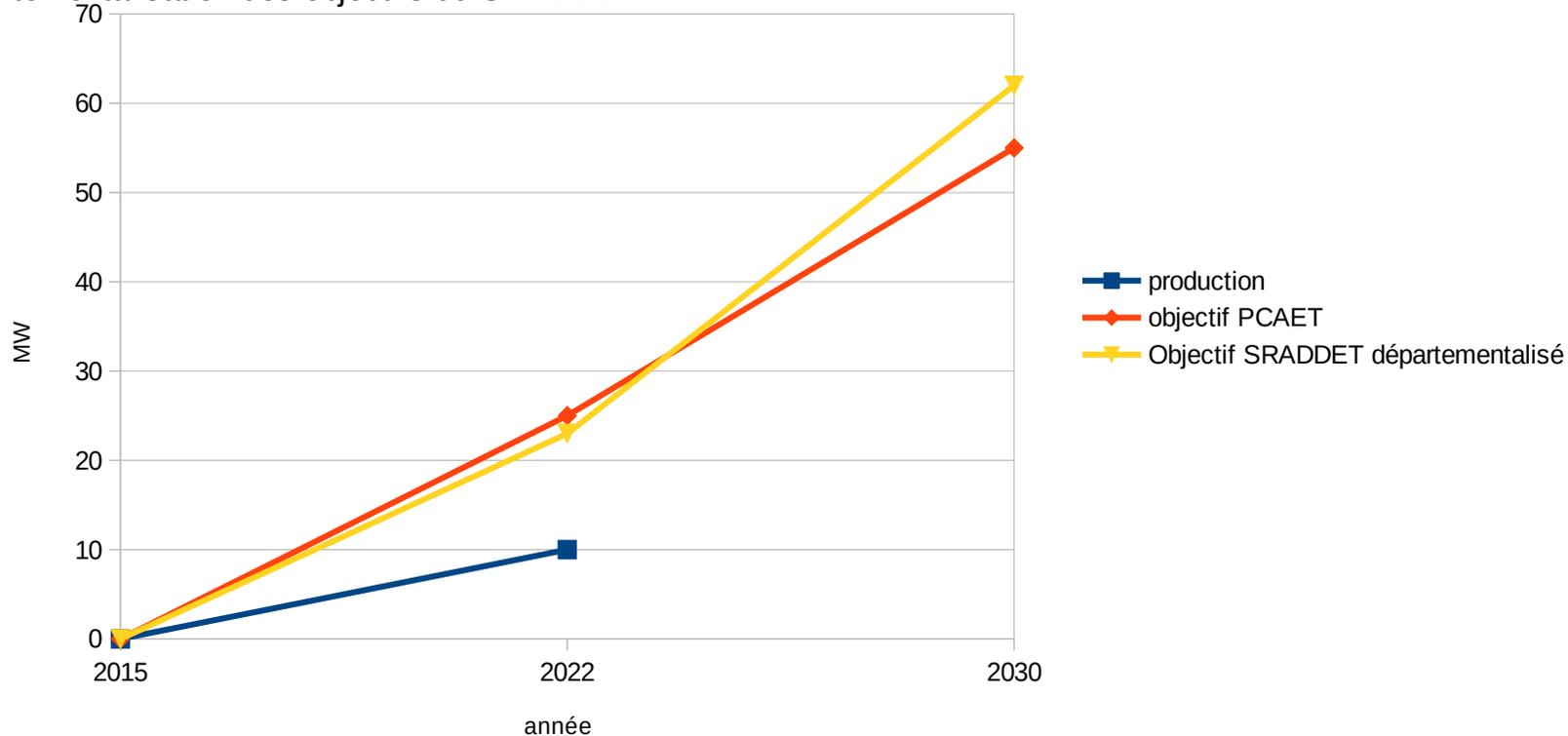
Comparaison du rythme de la production de la filière méthanisation avec les objectifs des plans climat et la départementalisation des objectifs du SRADDET



Objectif : x 10

Evolution de la production d'énergie renouvelables par rapport aux objectifs SRADDET : une augmentation qui doit accélérer pour tenir les objectifs SRADDET – focus sur l'éolien

Comparaison du rythme de production de la filière éolienne avec les objectifs des plans climat et la départementalisation des objectifs du SRADDET



Objectif : x 6

QUELQUES POINTS IMPORTANTS

Une zone = une carte par catégorie d'EnR

- Éolien terrestre :**
 - + Nouveau ou Renouvellement
- Solaire photovoltaïque :**
 - En toitures
 - En ombrières
 - Au sol
 - Autre
 - + Nouveau ou Renouvellement
- Biogaz / Biométhane :**
 - Injection directe
 - Cogénération
 - Réseau de chaleur
- Hydroélectricité**
- Bois-Énergie (Biomasse):**
 - Réseau de chaleur
- Géothermie :**
 - Surface (PAC)
 - Profonde
 - > réseau de chaleur & froid
- Solaire thermique :**
 - En toitures
 - Au sol
 - Réseau de chaleur

Liste des filières proposées sur la V2



Solaire PV

- Solaire thermique
- Eolien
- Géothermie
- Biogaz / Biométhane
- Bois-énergie / Biomasse
- Hydroélectricité

Information complémentaire

Commentaire

Valider

Filière de production énergétique*

Lien vers des infos

Solaire PV

Détail de la filière

- Solaire - Voltaïque - Nouveau - Toiture
- Solaire - Voltaïque - Nouveau - Sol
- Solaire - Voltaïque - Nouveau - Ombrière
- Solaire - Voltaïque - Nouveau - Autre
- Solaire - Voltaïque - Renouvellement - Toiture
- Solaire - Voltaïque - Renouvellement - Sol
- Solaire - Voltaïque - Renouvellement - Ombrière
- Solaire - Voltaïque - Renouvellement - Autre
- Solaire - Thermique - Toiture
- Solaire - Thermique - Sol
- Solaire - Thermique - RCF
- Eolien - Nouveau
- Eolien - Renouvellement
- Géothermie - Surface (PAC)
- Géothermie - Profonde
- Biogaz / Biométhane - Injection directe
- Biogaz / Biométhane - Méthanisation/ Cogénération
- Biogaz / Biométhane - Réseaux de C/F
- Bois-énergie - Biomasse - Réseaux de C/F

- Pas de taille minimale ou maximale ;
- Le foncier public comme privé est concerné : la commune peut identifier une zone sur des terrains privés ;
- Une zone n'a pas besoin d'être identifiée en suivant les parcelles cadastrales ;
- Ce ne sont pas des zones exclusives : les projets d'EnR pourront continuer à être autorisés en dehors de ces zones ;

QUI FAIT QUOI

Commune

- Identifier des Zones d'Accélération des EnR
- *Délibérer sur les modalités de la concertation (facultatif)*
- **Organiser une concertation à l'échelle de la commune**
- **Délibérer en conseil municipal pour valider les zones d'accélération des EnR**
- **Transmettre les zones sur le portail cartographique des EnR (V2)**
 - À l'aide d'un compte « commune »

EPCI

- **Accompagner les communes :**
 - Sensibiliser les communes
 - Réaliser le diagnostic du territoire
 - Mettre à disposition des outils (SIG...)
 - Proposer des zones d'accélération
 - Proposer des modèles de concertation
- **Emettre un avis sur les zones tracées à la demande de la commune**
 - À l'aide d'un compte « EPCI »
- **Organiser un débat en conseil communautaire**

DDT & DREAL

- **Accompagner les communes et les EPCI :**
 - Identifier un contact dédié aux sujets d'EnR au sein des DDT
 - Transmettre les outils régionaux et nationaux aux communes et EPCI
 - Suivre l'avancement de l'identification des ZAENR
 - Faire le lien avec le Référent Préfectoral
- **Emettre un avis sur les zones tracées à la demande de la commune**
 - À l'aide d'un compte « DDT »

LES PARTENAIRES

(Extrait de la fiche à destination des élus – DDT 69 – novembre 2023)

PRÉFÈTE DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires

Définir des zones d'accélération des énergies renouvelables

Document à l'attention des maires

PREAMBULE

Les objectifs de sortie des gaz à effet de serre à l'horizon 2050 sont traduits dans la programmation nationale pluri-annuelle de l'énergie et dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

La loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite «APER»), incite les communes à définir des zones d'accélération de production des énergies renouvelables parce que la trajectoire de développement de ces dernières telle qu'observée à ce jour ne permettra pas d'atteindre les objectifs à l'horizon 2050.

Pour vous permettre de réaliser cet exercice, vous pouvez mobiliser divers partenaires et utiliser différents outils. Cette fiche synthétise les différentes étapes d'élaboration des zones d'accélération et fait le point sur les partenaires et les outils sur lesquels vous appuyez.

Ce qu'il faut retenir

- La date d'envoi pour le montage vos propositions de zones d'accélération : 31 décembre 2023
L'exercice peut être complété au fil de l'eau au-delà de cette date.
- Le format : 1 à 7 cartes
- Une par source d'énergie renouvelable (à adapter en fonction de la stratégie de la commune) :
Biométhane → Hydroélectricité
Bois énergie - Biomasse → Solaire (sur bâtiment - au sol - zoona)
Éolien → Solaire thermique
Géothermie

Il est possible de proposer une «carte blanche» (pour acter une volonté politique de ne pas développer cette source d'énergie). Vous pouvez définir des zones d'accélération «ciblées» regroupant aussi bien la chaleur de récupération, la géothermie, la biomasse ou le solaire thermique.

- Urbanisme : la définition des ZAE n'a vait pas d'artificialisation ni obligation de projet. A ce stade, l'ajout de cartes à réaliser et non pas de zones identifiées dans le plan local d'urbanisme.

C'est bien la commune qui propose ses cartes, mais elle peut être accompagnée par différents partenaires.

ZOOM sur les partenaires

Les services de l'État :

Le corps préfectoral :

Mme Chépon - Sous-Prefète en charge du Rhône-Sud, référente territoriale «énergies renouvelables», en lien avec M. Boyer, Sous-Prefet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône et M. Perroudin, Secrétaire général adjoint, Sous-Prefet (secteur Métropole de Lyon)

contact : pref.rhonesud@rhone.gouv.fr

Direction départementale des territoires :

Pour vous apporter des conseils et réponses sur les sujets suivants : Coordination des projets / impact environnement et paysage / prise en compte des risques / acceptabilité agricole / financement / accompagnement des territoires

Contact : ddt69-energies-renouvelables@rhone.gouv.fr

ADÈME :

Appui technique et financier aux collectivités

Offre de collectivité : [https://librairie.ademe.fr/institutionne\(595\)-l'offre-aux-collectivites-de-la-transition-energetique-rhone-alpes.html](https://librairie.ademe.fr/institutionne(595)-l'offre-aux-collectivites-de-la-transition-energetique-rhone-alpes.html)

- Fiche nationale sur les énergies renouvelables : <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-ressources-et-bonnes-pratiques-energies-renouvelables-reussir-la-transition-energetique-de-mes-territoires-921029721729.html>

- Financements : <https://gfr.pourttransition.ademe.fr/>

Les partenaires institutionnels :

Chambre d'Agriculture du Rhône :

<https://castrans.rhonechambagri.fr/>

La Chambre d'Agriculture accompagne les projets et dispose des éléments nécessaires à la compréhension des projets agricoles.

GRDF :

<https://www.grdf.fr/institutionnel/la-transition-ecologique/un-reseau-au-coeur-de-la-transition-ecologique>

Présentation des cartes des réseaux gaz sur les territoires.

GRDF est souvent le maître d'œuvre des projets qui pourraient être inclus dans les ZAE n.

ENEDIS :

<https://data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire/>

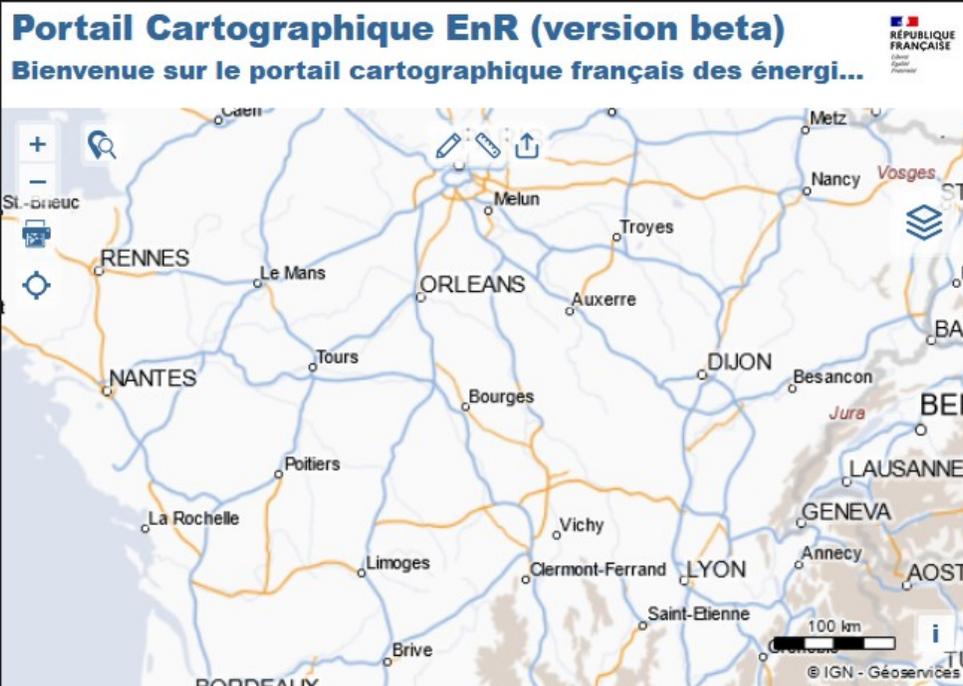
Enedis est le gestionnaire d'un réseau public de distribution d'électricité. Opérateur de service public, courant dans un cadre réglementé par la Commission de Régulation de l'Énergie, Enedis s'inscrit dans un rôle de médiateur pour le raccordement des installations de production sur le réseau Haute Tension et Basse Tension. Enedis propose également de nombreuses données, en libre accès, ou selon les règles de production en vigueur. Une équipe territoriale est en place pour accompagner les collectivités et répondre à toutes leurs interrogations autour d'un réseau de distribution.

SYDER :

<https://www.syder.fr/moteurs/p/photovoltaique-syder/>

Le SYDER met en place un certain nombre de démarches et outils à destination des collectivités partenaires pour les accompagner dans la voie de l'efficacité et la maîtrise énergétique. Notamment un outil mutualisé de prospective énergétique «PRCSPE» et un appel à manifestation d'intérêt qui porte sur 4 axes : La réalisation d'études et d'audits énergétiques du patrimoine bâti communal et intercommunal ; la mise en place d'une communauté d'économies de filière ; l'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques et d'équipements de

Portail Cartographique EnR (version beta)
 Bienvenue sur le portail cartographique français des énergi...



Cliquez sur le nom d'une couche pour en dérouler la légende. Attention, pour afficher les données sur la carte, il faut passer par le gestionnaire de couche, juste à gauche.

Potentiel solaire électrique et thermique

- Irradiation solaire horizontale annuelle moyenne
- Potentiel solaire au sol - friches susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques

Portail cartographique
 Affichage plein écran

Guide utilisateur
 Guide utilisateur

Tutoriels vidéo
 Accès et prise en main
 Charger les données dans un SIG
 Dessiner ou importer une zone d'accélération dans la version bêta
 Cas d'usage "éolien terrestre"
 Cas d'usage "réseau chaleur"
 Cas d'usage "solaire électrique"

Documents
 Standardisation ZAER

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>



Ce guide « pas-à-pas » a été élaboré pour apporter une aide de premier niveau à l'utilisation du portail EnR. Édité dans un délai très court afin de permettre d'engager sans attendre les premiers travaux de réflexion pour la définition par les communes des zones d'accélération des énergies renouvelables, c'est donc une version basique essentiellement descriptive et factuelle. Des travaux seront conduits en parallèle avec les collectivités et les services déconcentrés pour faire émerger des bonnes pratiques méthodologiques.

Les endroits sur l'écran où l'utilisateur doit cliquer sont surlignés en jaune dans la colonne « Action à faire ».

AVERTISSEMENT : les exemples utilisés pour ce « pas-à-pas » sont théoriques et ne visent pas à refléter la réalité du contexte local que seuls les interlocuteurs locaux peuvent connaître. Si les exemples ci-dessous s'appuient sur des lieux bien réels, ce n'est que pour la clarté de la démonstration.

CAS D'USAGE | Éolien terrestre

Étape	Pas-à-pas	Action à faire	Résultat obtenu	Pour aller plus loin
A. Connaissance du potentiel sur le territoire	<p>Rechercher la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> soit en utilisant l'outil « loupe » pour faire une recherche (situé en haut et à gauche de la fenêtre carte), en tapant les premières lettres du nom de la commune, puis en sélectionnant dans la liste déroulante qui s'affiche soit en zoomant directement sur la carte Ici, l'exemple porte sur la commune de Saint-Germain-en-Laye 			

Étape	Pas-à-pas	Action à faire	Résultat obtenu	Pour aller plus loin
	<p>Faire afficher la liste des couches de données</p> <ul style="list-style-type: none"> cliquer sur le « burger menu » en haut et droite de la fenêtre carte la liste de toutes les couches de données s'affiche 			



Portail cartographique EnR - Cas d'usage « solaire électrique »



Portail cartographique EnR

Cas d'usage « solaire électrique »

0:09 / 4:16

Faites défiler la page pour afficher plus de détails

IGN

A set of standard video player controls including play/pause, volume, and full screen buttons.



Grand Programme

Privé

1 072 participants



Je me désinscris...

Voir plus ▾

Présentation de la communauté

Cette communauté est un espace d'échanges et de partage de ressources autour du [Portail cartographique des Energies Renouvelables](#) pour en améliorer la diffusion et en faciliter l'appropriation sur les territoires. Elle s'adresse à tous les utilisateurs du portail cartographique des EnR et particulier les collectivités qui sont chargées d'élaborer les "zones d'accélération", mais aussi les services déconcentrés, les bureaux d'études, ...

Chacun peut y poser ses questions, trouver des informations utiles, mettre en avant son expérience et découvrir celle des autres utilisateurs.

Les membres de cet espace communautaire s'engagent à prendre connaissance de la charte d'utilisation et à la respecter.

> [charte d'utilisation](#)

> [guide d'utilisation de la plateforme Expertises.Territoires](#)

> Contact : portailenr@cerema.fr ; portail_enr_spp@ign.fr

Evènements

Aucun événement.

+ Ajouter un événement

Forum d'entraide

Toutes

Non lues

- Non lue Le photovoltaïque au sol est-il considéré comme de la consomm... 09:59
- Non lue EPCI : Sur quoi se baser concrètement et de façon pratico pratiqu... 08:45
- Non lue Accès au replay du webinaire sur les ZAEnR du 25 octobre 2023 02/11
- Non lue Questions diverses standard et attributs ZAER 02/11
- Non lue Que signifie "remontée au fil de l'eau" après le 31 décembre ? 02/11
- Non lue Périmètre des abords MH 31/10
- Non lue Zonages OFB en flux ou téléchargement 31/10

Loi d'accélération pour la production des énergies renouvelables

Accompagnement de l'état à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Accompagnement des gestionnaires de réseaux

Accompagnement de l'état à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Webinaire du 8 septembre 2023 à destination des collectivités locales

La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 dispose que les communes peuvent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installation de production d'énergies renouvelables.

Les communes, en lien notamment avec leur intercommunalité de rattachement, ont jusqu'à la fin de l'année 2023 pour définir des zones d'accélération par filière d'énergie renouvelable avant transmission à l'état. Les cartes départementales des zones d'accélération seront ensuite soumises à l'avis du comité régional de l'énergie qui déterminera si l'exercice réalisé permet d'atteindre les objectifs régionaux de production.

Pour accompagner les collectivités dans cet exercice, un webinaire a été organisé par la direction départementale des territoires le 8 septembre 2023 et piloté par Madame la sous-préfète en charge du Rhône sud, Mme Crépon, référente énergie. Ce webinaire a permis de rappeler les principaux éléments de la loi, de présenter un outil cartographique pour aider au repérage des zones et d'évoquer la traduction des zones d'accélération dans les documents de planification.

Vous trouverez ci-dessous les éléments présentés lors de ce webinaire ainsi que son replay.

[Télécharger support présentation webinaire 20230908](#)
PDF - 9,58 Mo - 12/09/2023

[Accédez au replay](#)

Consultez la [carte interactive départementale des enjeux pour les zones d'accélération ENR](#)

Le mot de passe pour accéder à la carte est : ENR-2023

Consultez le [portail national IGN/Cerema des zones d'accélération ENR](#)

Pour en savoir plus, vous pouvez prendre connaissance des [ressources méthodologiques du niveau régional \(DREAL\)](#)

Partager la page



Arbre des couches simplifié

- Parcelles cadastrales
- Commune
- Département
- Limites administratives générales
- Landes
- Espaces naturels sensibles (ENS)
 - Espaces naturels sensibles (ENS)
 - Espaces naturels sensibles (ENS)
- Arrêtés de protection de biotope (APB)
- Tourbières
- Zones humides
- Pelouses sèches
- Mapas 2000 (ZOO)

Annuler Fermer

Arbre des couches simplifié

- Risques naturels
- Habitations (200 m)
- Terrain gers du voyage (200 m)
- ERP (200 m)
- Liste des sites en injection de biométhane
- Réseau distribution gaz GRDF
- Cartographie des zonages de raccordement au biométhane
- Potentiel de production biométhane par canton à l'horizon 20
- Capacité d'accueil pour raccordement électrique
- Réseau électrique
- Parkings (suspicion)
- Photographies aériennes
- Plan IGN v2

Annuler Fermer

Enjeux à prendre en compte pour les zones d'accélération ENR

DDT 69 (Direction Départementale des Territoires du Rhône)



LA CONCERTATION

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Acceleration-de-la-transition-energetique/Energies-renouvelables/Vous-etes-une-collectivite/Zones-d-acceleration-des-energies-renouvelables-ZAEnR-Outils-et-Methodes>

Quelle durée ?	Comment ?	Nature des documents ?	Qui porte ?	Comment informer de la concertation ?	Comment répondre ?
Entre 1 et 4 semaines avant délibération mais parfois après la délibération	<ul style="list-style-type: none"> - En ligne le plus souvent avec le contexte, les obligations et perspectives. - Registre en ligne ou en mairie - conseils de quartiers - Réunions publiques - applications dédiées comme « illiwap » - Permanences 	<ul style="list-style-type: none"> - Téléchargeables - En mairie : version papier - simple pdf - via SIG - autant de cartes que de filières EnR souhaitées (de 1 à 7 EnR mais parfois plus) - attributs (dénomination de la zone) 	<ul style="list-style-type: none"> - la commune - parfois l'EPCI (cf CA Villefranche Saône Beaujolais) 	<ul style="list-style-type: none"> - Panneaux - Journal municipal - Media locaux - Site internet - Affichage 	<ul style="list-style-type: none"> -En ligne -Via formulaire -Adresse mail -Accueil Mairie ou service

Zoom avant



Zones d'accélération de production d'énergies renouvelables

Kit de concertation à destination des collectivités







Direction Départementale des Territoires – novembre 2023

Concertation Publique : Identification des zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergie renouvelable

Concertation publique du 31 octobre 2023 au 1er décembre 2023

Documents



La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, sites ruraux de haute tension, zones ZEENZI).

MA VILLE • MON QUOTIDIEN • JEUNESSE & SOLIDARITÉ • MES DÉMARCHES • Rechercher ...

Le public est invité à donner son avis sur la proposition de cartes d'accélération des énergies renouvelables à partir du :

27 OCTOBRE 2023 À 8H30 AU 10 NOVEMBRE 2023 16H30

Afin de planifier la production d'énergies renouvelables, l'Etat dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi « APER » du 22 mars 2022 demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces cartes ont vocation à :

- Planifier à l'échelon communal le développement des énergies renouvelables dans une démarche de solidarité et de sécurisation de l'approvisionnement entre les territoires,
- Mobiliser du foncier,
- Flicher les secteurs de développement potentiel pour une meilleure visibilité des porteurs de projet et introduire des avantages économiques.
- Simplifier les procédures administratives dans les zones d'accélération,
- Partager la valeur ajoutée générée par les projets avec les territoires.

Ces cartes ainsi que les éléments de contexte sont accessibles ci-dessous et consultable au service urbanisme, 1115 route de Sorgues Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (sauf le vendredi à 16h30)

Le public pourra faire part de ses remarques/observations soit :

- Sur l'adresse mail : urbanisme@mairie-entraigues.fr,
- Sur le registre ouvert à cet effet au service urbanisme, 1115 route de Sorgues.

Contenu du dossier pouvant être mis à la disposition du public :

- Présentation de la loi APER
- Présentation du schéma directeur des énergies renouvelables
- Fiche technique par filière d'énergie renouvelable
- Note d'information et justification des choix
- Cartes d'accélération
- Registre de concertation

Concertation : Achères en route vers l'énergie solaire ?

"Un parc photovoltaïque dans les 5 ans à venir, construisons ce projet ensemble"



Marc Honoré
Maire d'Achères

"J'ai le plaisir de vous annoncer que nous allons prochainement faire rentrer notre territoire dans une démarche d'identification de « zones d'accélération des énergies renouvelables » dans le cadre de la loi APER. L'objectif étant à terme de construire - avec et pour les Achérois - un projet photovoltaïque qui fera d'Achères un exemple en termes d'énergies renouvelables et de collectivité vertueuse."



Dans le cadre de la loi APER, le territoire d'Achères rentrera prochainement dans une démarche d'identification de « zones d'accélération des énergies renouvelables ». L'objectif étant à terme de construire - avec et pour les Achérois - un projet photovoltaïque qui fera d'Achères un exemple en termes d'énergies renouvelables et de collectivité vertueuse.

LES ÉLÉMENTS POUR COMPRENDRE :

LA COLLECTIVITÉ & SON TERRITOIRE • VIE PRATIQUE & SERVICES • UN TERRITOIRE POUR ENTREPRENDRE

ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ

Concertation - Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Du lundi 13 novembre 2023 au lundi 4 décembre 2023 inclus

CONCERTATION PUBLIQUE

Vous êtes ici : Accueil > Vie pratique & services > Transition énergétique > Concertation - Zones d'Accélération des Energies...

Concertation relative à la définition de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables sur le territoire des communes d'Anjou Bleu Communauté

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS

- Sur la mise en œuvre des dispositions de la loi APER, sur la définition des zones d'accélération... :
ddt69-energies-renouvelables@rhone.gouv.fr
- Sur l'utilisation des cartographies nationale ou départementale :
ddt-scadt-svd@rhone.gouv.fr